

DISPOSITIF TRANSITION JEUNES

Le dispositif **Transition Jeunes** a pour but d'accompagner des jeunes en situation de handicap dans la transition vers la vie active en proposant un accompagnement global par projet.

Transition Jeunes se veut un espace ressource où vivre des expériences en lien avec ses centres d'intérêts afin de faire émerger un projet professionnel.

L'autodétermination et l'autonomie des jeunes sont favorisées par l'équipe pluridisciplinaire dans une démarche formative et éducative, dans un environnement bienveillant et non jugeant.



À QUI S'ADRESSE TRANSITION JEUNES ?



Ce dispositif est destiné aux **jeunes à partir de 16 ans en situation de handicap** (tout type de handicap), en recherche d'une orientation professionnelle et d'un accompagnement spécifique dans un groupe à effectif réduit.

OBJECTIFS



Le dispositif doit permettre au jeune :

- d'élaborer un **projet professionnel** en adéquation avec ses centres d'intérêts, ses capacités et ses besoins, en s'appuyant sur les conseils d'une chargée d'insertion.
- de sécuriser son **projet d'insertion professionnelle** en participant à des ateliers éducatifs en lien avec son autonomie, sa compréhension de son environnement et sa mobilisation en tant qu'acteur de son parcours.
- de faire une **remise à niveau des savoirs fondamentaux** pour consolider et développer ses compétences.
- de bénéficier d'un **accompagnement médico-psycho-social** adapté et individualisé afin de mieux se connaître, connaître son handicap et connaître les outils de compensation.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'accompagnement est mis en place par une **équipe pluridisciplinaire** (facilitateurs d'apprentissages, formateurs, assistant social, psychologue, ergothérapeute, éducateurs, chargé d'insertion, animateur sportif, médecin).

30 heures de formation par semaine réparties en **3 grands axes** :

Des **ateliers sur la construction du projet professionnel** avec une chargée d'insertion (remobilisation des potentiels, appropriation des différentes étapes de construction du projet, connaissance de soi, savoir-être et savoir-faire...). La mise en place de stages, d'immersions et d'enquêtes métiers afin d'élaborer le projet professionnel basé sur des expériences pratiques.



Des **ateliers éducatifs** avec des éducateurs pour travailler sur la confiance et l'estime de soi, l'apprentissage à la gestion d'un budget, les habiletés sociales ainsi que sur la santé, la prévention et l'hygiène corporelle et alimentaire.



Des **ateliers autour des savoirs fondamentaux** avec des facilitateurs d'apprentissage (français, maths, bureautique, culture générale et vie citoyenne). Des temps formatifs non en cours théoriques mais comme des activités organisées autour des apprentissages.



L'**emploi du temps** est **adapté** et **individualisé** en fonction des besoins et capacités de chacun : parcours à temps partiel, possibilité de faire des immersions un jour ou deux par semaine...

Une **co-référence pédagogique / éducative** permet de répondre au plus près des besoins des jeunes, que ce soit en termes d'adaptation des apprentissages, des outils d'accès à l'emploi ou tout autre besoin d'accompagnement.

Le développement d'un **réseau partenarial** sur le territoire permet de diversifier les propositions d'accompagnements et de proposer une ouverture en dehors de l'établissement.

ADMISSION

Jeunes accompagnés par les établissements ou services d'enseignement qui assurent, à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation (2° de l'article L.312-1 du Code de l'action) :

- Institut Médico-Éducatif (I.M.E.)
- Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (I.T.E.P.)
- Institut d'Éducation Motrice (I.E.M.)
- Institut pour Déficients Auditifs
- Institut pour Déficients Visuels
- Centre Médico-Psycho-Pédagogique (C.M.P.P.)
- Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (B.A.P.U.)
- Service assurant un accompagnement à domicile ou en milieu ordinaire
- Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (S.E.S.S.A.D) (non rattaché à un établissement)

- Accès direct sans décision d'orientation de la CDAPH de la MDPH
- Convention avec la structure d'origine

- Pour les autres cas
- Éducation Nationale
- Sans accompagnement, sans solution

- Orientation de la CDAPH de la MDPH

LA DURÉE DU DISPOSITIF



Accompagnement de **10 mois** avec un parcours débutant en septembre.

MODALITÉS

Conventionnement possible avec l'établissement ou la structure accompagnant le jeune pour découvrir et tester. Possibilité de faire une **visite**, une immersion et un pré-accueil en amont.

Rémunération : les jeunes inscrits sur le dispositif ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle. Le Conseil Régional verse une rémunération au jeune dès l'admission sur le dispositif.

Lieu de formation : site de l'ESRP de l'APSAH à Aix-sur-Vienne. Une navette est mise en place entre l'établissement et Limoges (plusieurs arrêts dans la ville).

Un **hébergement** gratuit est possible au sein de l'internat de l'ESRP situé sur le même site.

Restauration sur place (prix du repas au 1^{er} janvier 2026 : 4,25€).

CONTACT

ESRP APSAH

17 route de Rignac - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

✉ esrp@apsah.asso.fr



05 55 70 23 84



<https://www.apsah.asso.fr>

Catherine BUISSON

Cadre référente de la plateforme de services orientation/inclusion



cbuisson@apsah.asso.fr



07 88 42 82 34